



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

AGRICULTURE, CARBONE ET CLIMAT

31 JANVIER 2022

« Les agriculteurs sont des soldats de la lutte contre le changement climatique »

La France comme l'Union européenne portent une stratégie ambitieuse en matière de décarbonation avec, pour objectif, la neutralité carbone en 2050 telle que fixée par l'Accord de Paris. C'est ambitieux. Pour y arriver, la transition bas-carbone des systèmes de production alimentaire est primordiale. Le secteur agricole a donc un rôle essentiel à jouer.

D'un côté, l'agriculture doit poursuivre sa dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les agriculteurs sont déjà engagés dans cette voie. Les plans France Relance et France 2030 sont déjà pleinement activés pour les accompagner, avec des objectifs ambitieux. La loi Climat et Résilience a notamment fixé des objectifs ambitieux de réduction du protoxyde d'azote de -15 % d'ici 2030, par rapport à 2005.

Mais l'agriculture a un rôle essentiel à jouer en ce qui concerne le stockage de carbone, en particulier dans les sols et la biomasse agricoles. On ne le sait pas assez mais après la mer, le sol est le 1^{er} puits de carbone sur Terre. En chérissant les sols ou en entretenant nos haies et nos prairies, les agriculteurs sont de véritables soldats du climat dans la lutte contre le changement climatique, tout en rendant de nombreux autres services environnementaux.

Il faut donc encourager le stockage carbone dans les sols, et en particulier dans les sols agricoles.

C'est ce que ce Gouvernement a fait dès 2018, avec la création du Label Bas Carbone. En dégageant des crédits carbone certifiés, les agriculteurs peuvent les mettre à disposition sur le marché de la compensation volontaire de carbone. C'est une véritable avancée qui concilie création de valeur environnementale et création de valeur économique. Mais il faut aller encore plus loin : en 2020, moins de 0,1 % des crédits carbone échangés sur le marché mondial étaient générés par le secteur agricole. L'enjeu est donc aujourd'hui d'identifier des solutions efficaces qui permettront massifier le recours à l'agriculture française sur ce marché mondial.

Des passerelles doivent ainsi être engagées entre agriculteurs créateurs de crédits carbone et acteurs économiques engagés dans des stratégies ambitieuses de neutralité carbone et désireux de compenser leur émission résiduelle sur le territoire national ou européen. C'est tout l'objet de cette table-ronde que nous organisons aujourd'hui, et c'est également pour cela que j'ai fait du carbone agricole une priorité de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Au-delà, l'État se doit d'être exemplaire. Depuis 2013, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réduit de plus de 30 % ses émissions. Et j'ai décidé d'aller résolument plus loin en engageant, dès maintenant, une démarche de neutralité carbone : continuer de baisser nos émissions et compenser les émissions résiduelles du ministère. Ainsi le ministère de l'agriculture sera neutre en carbone grâce aux agriculteurs français !

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui ont pu renouveler aujourd'hui leur volonté déterminée de s'appuyer sur l'agriculture française pour compenser leurs émissions résiduelles !

Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

L'agriculture, au cœur de la stratégie ambitieuse portée par la France en matière de neutralité carbone

→ Une stratégie nationale ambitieuse : atteindre la neutralité carbone en 2050

La France s'est dotée d'un objectif clair et ambitieux dans sa stratégie nationale bas carbone : **la neutralité carbone en 2050**. Elle a été rejointe par l'Union européenne qui s'est engagée à être le premier continent à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et répondre ainsi aux engagements pris dans l'Accord de Paris.

Cette neutralité carbone, c'est la capacité à séquestrer autant de carbone que nous en émettons, en considérant l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) responsables du changement climatique. Elle sera permise par deux leviers :

- **la réduction des émissions de GES**, qu'elles soient d'origine fossile ou issues de processus biologiques. C'est dans ce cadre que la Commission européenne a, en juillet 2021, publié le paquet législatif « Fit for 55 » : un ensemble de propositions ayant pour objectif de réduire, d'ici à 2030, les émissions nettes d'au moins 55 % par rapport à 1990 ;
- **l'augmentation des puits permettant le stockage du carbone** pour compenser les émissions résiduelles incompressibles.

→ Le secteur agricole et forestier, à la fois émetteur et capteur de gaz à effet de serre

Le secteur agricole joue un rôle double vis-à-vis du changement climatique ; à la fois acteur de la réduction des émissions de GES mais aussi acteur capable de réaliser des absorptions de carbone grâce aux puits naturels (prairies, agroforesterie, sols agricoles...), aux côtés du secteur forestier.

L'agriculture constitue ainsi un maillon essentiel dans la stratégie d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Réduire les émissions produites par le secteur agricole

Les efforts de réduction des émissions de GES du secteur agricole constituent un levier prioritaire. L'agriculture française s'est dotée d'objectifs de réduction sur les principaux GES qu'elle produit, à savoir :

- le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), qui représentent plus de 85% des émissions du secteur (digestion d'aliments par les bovins et les ovins, stockage de fumiers bovins et porcins, l'épandage de fumiers ou d'engrais chimiques et les déjections au champ des bovins...);

- et le CO₂ qui représente 13% des émissions (culture des sols drainés, changement d'affectation des prairies permanentes...).

Cela passera par un développement de toutes les pratiques permettant une réduction des émissions de GES directement ou indirectement :

- Une **gestion adaptée du bétail** et des effluents associés permet de diminuer les émissions de méthane des cheptels (par exemple par la modification de l'alimentation des ruminants, la diminution des périodes improductives ou encore la couverture des fosses).
- Concernant la **gestion des terres cultivées**, les leviers permettant de réduire les émissions de protoxyde d'azote peuvent être l'optimisation de la fertilisation azotée, l'introduction de légumineuses dans les rotations (qui diminue les besoins en engrais minéraux et permet aussi le renforcement de l'autonomie protéique des élevages) ou encore la sélection variétale.

• La **diminution de la consommation d'énergie** du secteur englobe des mesures d'efficacité énergétique et la généralisation de l'usage des énergies renouvelables en agriculture. Le développement de la bioéconomie constitue également un levier important pour réduire les émissions.

L'atteinte de ces objectifs nécessite d'accompagner les agriculteurs afin de réduire ses émissions tout en préservant la souveraineté agro-alimentaire nationale et la compétitivité des exploitations agricoles, notamment via des investissements massifs (France Relance et France 2030).

LA STRATÉGIE NATIONALE PROTÉINES VÉGÉTALES

La stratégie nationale pour les protéines végétales est le fruit d'un travail conjoint, mené pendant près d'une année, avec plus de 350 acteurs divers. Il a permis d'aboutir, en décembre 2020, à des propositions rassemblées en une stratégie nationale sur dix ans en faveur des protéines végétales.

Un plan axé autour de 3 priorités à deux ans est en cours de déploiement, grâce à des financements du le plan France Relance pour :

- Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers.
- Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières.
- Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves etc.).

FRANCE RELANCE ET LE PROGRAMME « PLANTONS DES HAIES »

Le programme « Plantons des haies », doté de 50 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance, accompagne les agriculteurs souhaitant favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures pour reconstituer les haies bocagères et implanter des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire). Outil clé de la biodiversité, les haies en bordure de champs et les alignements d'arbres intraparcellaires abritent des animaux auxiliaires de cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), luttent contre l'érosion des sols et améliorent la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol. Après un an de lancement, le programme est pleinement engagé auprès des agriculteurs avec plus de 1700 projets soutenus soit d'au moins 2000 km de haies replantées et entretenues.

L'objectif d'ici 2023 : la plantation de 7 000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires.

→ [Témoignage d'une exploitation de Seine et Marne bénéficiaire du plan](#)

FRANCE 2030 : RELEVER LES DÉFIS DE LA NUTRITION ET DU CARBONE

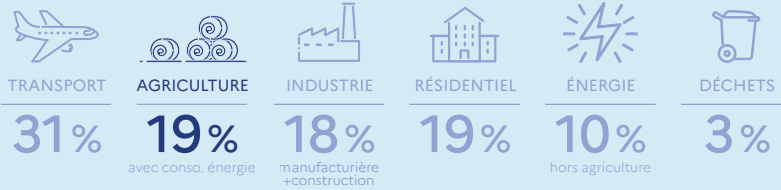
Structurer les filières et les territoires, accompagner l'industrialisation des solutions et créer les conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif sont au cœur des ambitions de France 2030. Ce plan inédit, consacrant plus de 2,8 milliards d'euros aux transitions agricoles et alimentaires, doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le déploiement de la 3e révolution agricole ; celle du Vivant et de la Connaissance au service de la souveraineté alimentaire et en réponse aux défis du carbone et de la nutrition.

Le secteur agricole et forestier est à la fois **émetteur et capteur** de gaz à effet de serre

LES ÉMISSIONS FRANÇAISES DE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

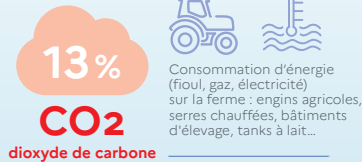
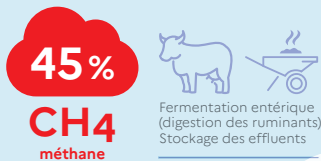
Source : Citepa, inventaire Secten éd. 2020

Total émis en 2018 : **+445** MteqCO₂ / an
(émissions hors UTCATF, Métropole + DROM) (millions de tonnes équivalent CO₂)



↳ **85** MteqCO₂ / an, soit **-8%** de 1990 à 2018

PRINCIPALES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN AGRICULTURE



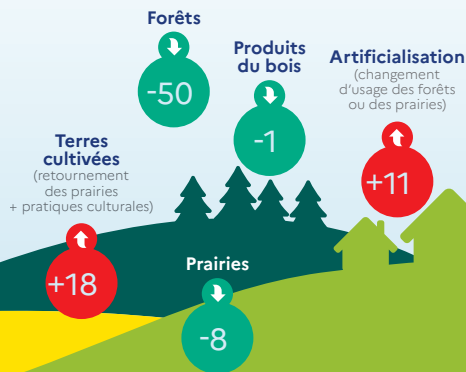
ÉMISSIONS ET ABSORPTION DE CO₂ DU « SECTEUR DES TERRES »

Le secteur agricole et forestier présente la particularité d'être à la fois émetteur mais aussi capteur de gaz à effet de serre grâce à la photosynthèse.

Les stockages de carbone sont appelés des **puits de carbone**.

Le carbone est stocké dans la biomasse et dans les sols par l'accumulation de matière organique.

Bilan du puits de carbone : **-30** MteqCO₂ / an



L'agriculture et la forêt contribuent aussi à atténuer les émissions de gaz à effet de serre par la production d'énergies vertes et de matériaux de construction renouvelables.

BIOGAZ/MÉTHANISATION, BIOCARBURANTS, BOIS ÉNERGIE, BOIS CONSTRUCTION, BIOMATÉRIAUX, CHIMIE DU VÉGÉTAL...

Agriculture et émissions de gaz à effet de serre : enjeux politiques



Le changement climatique risque d'avoir un impact négatif sur l'ensemble des aspects de la sécurité alimentaire : production, accès aux aliments, stabilité des prix...

Avec l'augmentation de la population mondiale, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire. C'est un enjeu majeur pour les pays en développement, où le secteur agricole est souvent le premier

secteur d'activité. L'effort d'atténuation est au contraire considéré par ces pays comme pouvant potentiellement porter atteinte à leur niveau de production alimentaire et leur développement économique, en contraignant l'usage d'intrants, la taille du cheptel,

la production des biocarburants ou en imposant la protection des prairies et des forêts. À l'inverse, les pays développés souhaitent que leurs efforts d'atténuation soient partagés avec les grands pays émergents afin d'éviter une distorsion de concurrence.



LA DÉFORESTATION EST UN ENJEU MAJEUR DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DÉVELOPPÉS QUI LEUR APPORTENT LEUR SOUTIEN FINANCIER, ONT À CŒUR DE VALORISER LE RÔLE DE LA FORÊT EN TANT QUE PUIITS DE CARBONE ET SOURCE DE PRODUITS DE SUBSTITUTION.

Développer des puits de carbone agricole pour permettre aux agriculteurs de devenir de véritables acteurs de la lutte contre le changement climatique

Le développement du « puits agricole » (c'est-à-dire le carbone absorbé par les sols agricoles) est central dans l'atteinte des objectifs climatiques, car il permet de compenser les réductions d'émissions incompressibles. Deuxième puit de carbone sur Terre, les sols, et singulièrement le sol agricole, ont un rôle essentiel à jouer. Plusieurs pratiques sont en effet reconnues pour leur capacité à maintenir et accroître la captation de carbone :

- le maintien et le développement des haies, des prairies permanentes et des zones humides ;
- l'insertion de cultures intermédiaires, intercalaires et de bandes enherbées ;
- Introduction et allongement des prairies temporaires dans les rotations culturales ;
- l'implantation d'agroforesterie intra-parcellaire et de haies ;
- l'apport de composts ou produits résiduels organiques, notamment grâce à l'extension du pâturage plutôt que la fauche, ce qui favorise le retour au sol de résidus et déjections.

LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX DU STOCKAGE CARBONE EN AGRICULTURE

Au-delà de leur impact climatique, ces pratiques (introduction de légumineuses, agroforesterie, élevage à l'herbe, etc.), génèrent des **co-bénéfices environnementaux** en termes de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique ou encore de bien-être animal. Par exemple, l'agroforesterie, en plus de stocker du carbone, permet un meilleur confort (et donc une plus grande productivité) des animaux d'élevage l'été, offre un refuge aux auxiliaires, contribue à diversifier et structurer les paysages etc. L'introduction de légumineuses dans les rotations permettra de réduire l'usage d'engrais minéraux et contribuera ainsi à préserver la qualité des eaux. Les exemples sont nombreux et montrent que la transition des pratiques agricoles ne rend pas seulement des services en matière de climat mais qu'elle impacte, de manière globale, l'ensemble des composantes des écosystèmes.

Le marché de la compensation carbone volontaire

Une opportunité pour concilier neutralité carbone et accélération de la transition écologique de l'agriculture

En 2020, ce sont environ 190 millions de tonnes équivalent CO₂ de crédits carbone qui ont été échangées sur le marché mondial, soit presque le double par rapport à 2019¹. Les prévisions suivent cette tendance: la demande mondiale en crédits carbone volontaires pourrait être multipliée par 15 d'ici 2030, et par 100 d'ici 2050². Face à cette hausse annoncée de la demande, il est essentiel de pouvoir diversifier les sources de crédits carbone et de les développer en Europe.

STRUCTURATION DU MARCHÉ CARBONE EN 2020

- 27 % des crédits-carbone mondiaux sur base volontaire sont issus de projets portant sur la forêt et le secteur des terres (hors agriculture) ;
- Moins de 0,1% des crédits carbone mondiaux sont générés par le secteur agricole **bien que les projets semblent en nette augmentation (+ 900 % entre 2020 et 2021)**¹ ;
- Seuls 1,5 % des crédits mondiaux sont générés sur le territoire européen.

→ Comment générer des crédits carbone ?

Le Label Bas-Carbone³, lancé en 2018 par le Gouvernement, permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport, bâtiment, déchets, etc.), porteurs de co-bénéfices, et de les valoriser économiquement.

Adopté depuis 2018 pour atteindre les objectifs climatiques de la [Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC\)](#), ce label fournit un cadre de certification climatique volontaire en France. Il garantit que les projets de réduction ou séquestration du carbone réalisés sur le territoire national contribuent correctement et de manière transparente à atteindre les objectifs grâce à des méthodes crédibles et vérifiées de comptabilisation des émissions des gaz à effet de serre (GES) et du stockage de carbone.

Il vise à répondre à la demande d'organisations privées comme publiques souhaitant compenser, de manière volontaire, tout ou partie de leurs émissions sur la base de projets réalisés en France, et permet de valoriser des efforts d'atténuation d'agriculteurs par des revenus complémentaires. Les termes « crédits

carbone » et « projets carbone » sont souvent utilisés, mais dans le cas de l'agriculture, le Label Bas-Carbone propose de valoriser des réductions des émissions de gaz à effet de serre (méthane et protoxyde d'azote principalement, mais aussi dioxyde de carbone), ainsi que du stockage de carbone.

Le Label Bas Carbone a été créé pour répondre à la demande croissante du marché volontaire de financement des projets locaux. Des entreprises, des collectivités ou encore des particuliers peuvent ainsi financer des projets dans le cadre de leur politique RSE et communiquer sur leur contribution climatique. Pour certains secteurs, les entreprises peuvent répondre aux obligations de compensation de leurs émissions en ayant recours au label. Toutefois, les réductions d'émissions reconnues par le label ne peuvent pas être utilisées pour remplir des obligations découlant de traités internationaux, notamment l'atteinte des objectifs fixés par les contributions déterminées au niveau national prévues par l'accord de Paris. Elles ne peuvent pas non plus être utilisées pour s'acquitter des obligations de restitution de quotas carbone dans le système d'échange de quotas d'émissions de l'Union européenne (SEQE-UE ou EU-ETS en anglais). Les deux marchés sont « étanches ».

1. Les données sur le marché volontaire du carbone mondial sont tirées de l'enquête sur les marchés mondiaux du carbone d'Ecosystem Marketplace, considérée comme la source de données la plus complète. Les données pour 2020 sont consultables sur : <https://app.hubspot.com/documents/3298623/view/251152947?accessId=fd91dd>

2. Blaufelder, Levy, et Mannion, « A blueprint for scaling voluntary carbon markets », 2021. Consultable sur :

<https://www.mckinsey.com/business-functions/sustainability/our-insights/a-blueprint-for-scaling-voluntary-carbon-markets-to-meet-the-climate-challenge>

3. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Le Label Bas-Carbone repose sur le développement des méthodes et de projets :

- les méthodes **approuvées** encadrent les différents types de projets éligibles et précisent les lignes directrices pour le suivi, la comptabilisation et la vérification des réductions d'émission et du stockage de carbone ;
- les projets sont **labellisés** une fois leur conformité au référentiel et à la méthode choisie vérifiée ;
- les réductions d'émissions **vérifiées** peuvent être de différents types (effectuées ou anticipées, directes ou indirectes), et sont liées au projet qui les génère.

Le porteur du projet peut ensuite chercher un financeur pour son projet.

Les réductions d'émissions générées par le projet sont alors reconnues pour le compte de ce(ces) financeur(s), qui sont les bénéficiaires des réductions d'émissions. Une fois attribuées, ces réductions d'émissions ne sont pas transférables.

POUR LE SECTEUR AGRICOLE¹, SIX MÉTHODES SONT APPROUVÉES

- « **Carbon Agri** », développée par l'IDELE, vise en premier lieu les exploitations ayant un atelier bovin.
- « **Grandes cultures** », développée par un consortium autour d'Arvalis, vise les exploitations ayant un atelier grandes cultures, approuvée en août 2021.
- « **Plantation de vergers** », développée par la Compagnie des Amandes, vise la plantation d'une culture fruitière pérenne (verger) sur une terre non cultivée actuellement pour cet usage.
- « **Haies** », développée par la Chambre régionale d'agriculture de Pays de la Loire, vise la gestion durable des haies sur toutes les exploitations agricoles.
- « **Gestion des intrants** », développée par SOBAC, vise la réduction des intrants dans toutes les exploitations.
- « **Fermentation entérique des bovins lait** », développée par Bleu-Blanc-Cœur, valorise les réductions d'émissions permises par l'ajout d'oméga 3 dans la ration, en grande partie par le pâturage.

3 méthodes forestières sont également validées.

4 projets (représentant 306 agriculteurs, un des projets Carbon Agri regroupe 300 agriculteurs) sont déjà labellisés. 33 projets ont été notifiés ou sont en cours d'instruction. Ce chiffre devrait doubler dans le courant de l'année 2022, avec notamment des dépôts de projets collectifs de grandes ampleurs, rassemblant des centaines d'exploitants.

Le nombre de méthodes bas-carbone a **vocation à continuer à croître** dans les années à venir afin de couvrir davantage de filières agricoles (productions ovine et porcine mais aussi viticulture par exemple).

1. Une fiche du ministère de la Transition écologique résume les méthodes, les leviers prépondérants de chaque méthode https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone#scroll-nav__6

VERS UN RENFORCEMENT DU LABEL BAS CARBONE

En août 2021, un plan d'actions pour le développement du Label Bas-carbone a été lancé par le ministère de la Transition écologique, articulé autour de 6 axes :

- Renforcer l'expertise scientifique avec la mise en place d'un comité scientifique et technique associant tous les ministères compétents, dont le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et instaurer une consultation publique systématique pour l'évaluation des méthodes.
- Accroître l'exigence environnementale du label en intégrant davantage les impacts environnementaux dans les méthodes (par exemple, préservation de la biodiversité).
- Faciliter le financement, public comme privé des projets.
- Améliorer la communication et faciliter la compréhension de l'outil Label bas-carbone pour les porteurs de projet et financeurs.
- Mobiliser les financements publics et privés, notamment en constituant une enveloppe d'engagement auprès d'entreprises équivalente au financement d'un million de tCO2 (lancement d'un fonds d'amorçage¹).
- Promouvoir le Label bas-carbone à travers la loi climat et résilience.

➔ Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page idoine du ministère de la Transition écologique.

Par ailleurs, les Assises de la Forêt et du Bois, lancées le 19 octobre 2021, devraient se clôturer prochainement. Plusieurs propositions pourraient émerger dans ce cadre pour intensifier le recours au label (simplification/massification).

1. <https://www.ecologie.gouv.fr/barbara-pompili-et-berangere-abba-lancement-fonds-damorçage-du-label-bas-carbone>

→ Les agriculteurs sont pleinement engagés dans ces démarches

De nombreuses coopératives agricoles se sont d'ores et déjà engagées dans une **démarche d'atteinte de la neutralité carbone** pour leurs propres activités mais aussi pour celles de leurs fournisseurs. Elles accompagnent leurs adhérents dans la transition agro-écologique mais aussi la valorisation des pratiques bas carbone via des formations et des diagnostics carbone réalisés, notamment, dans le cadre du plan France Relance.

Ce sont ainsi 22 coopératives qui se sont engagées dans la réalisation de bons diagnostic carbone avec l'objectif d'accompagner 920 agriculteurs dans la mise en œuvre de la mesure Bon Diagnostic Carbone.

BON DIAGNOSTIC CARBONE

Trouver des solutions sur-mesure à chaque exploitant

Le dispositif « **Bon Diagnostic Carbone** » du plan France Relance est accessible pour tous les agriculteurs et permet de dresser un bilan sur-mesure identifiant les mesures concrètes à prendre en faveur de l'environnement, tout en veillant à leur intégration au projet économique des exploitations.

Grâce à une dotation de 10 millions d'euros du plan France Relance, cet audit personnalisé est financé à 90% par l'État ; les agriculteurs n'ont à s'acquitter que de 10% du coût complet (soit environ 200-250€).

Après une première phase d'appel à projets, opérée par l'ADEME, 218 structures ont été certifiées et reconnues pour réaliser environ 4300 diagnostics. Pour bénéficier de cette mesure, les agriculteurs sont invités à les contacter directement.

→ Une carte recensant ces structures est disponible sur le site du ministère.

Afin d'étendre et accélérer l'appui aux agriculteurs pour se lancer dans une démarche bas-carbone, ce dispositif des bons diagnostic carbone est désormais ouvert à l'ensemble des agriculteurs et non plus les seuls agriculteurs installés depuis moins de 5 ans.

→ De nombreux acteurs permettent désormais une structuration de l'offre des projets bas-carbone et facilitent l'accès aux investisseurs

Des acteurs permettent désormais l'accompagnement de projets agricoles collectifs qui amènent à l'**agrégation des crédits carbone**.

Ces structures apportent aux porteurs de projet une expertise technique, appuient la labellisation et pilotent la commercialisation des crédits carbone pour in fine rémunérer les agriculteurs dans le cadre du Label Bas-Carbone. Elles occupent par exemple les missions suivantes :

- Assurer la **gestion administrative et le soutien logistique** : prise en charge de toutes les démarches administratives pour l'obtention de la labellisation Bas-Carbone et la reconnaissance des crédits carbone (notification, suivi, descriptif et dépôt de projets auprès du Ministère de la Transition Écologique, certification par un organisme indépendant).

- Proposer un **accompagnement par des porteurs de projets référencés** et compétents proches des exploitations, pendant les 5 années du projet. Le porteur de projet assure le suivi technique des exploitations, il met en œuvre et suit la réalisation des bilans carbone et co-construit un plan d'action sur 5 ans avec chaque agriculteur.

- Permettre une **réduction des coûts de conseil et de certification en les mutualisant** avec d'autres exploitations dans le cadre de projets communs régionaux ou nationaux.

- **Communiquer et négocier avec les acheteurs** de crédits carbone nationaux ou locaux pour garantir une juste rémunération des agriculteurs.

C'est notamment le rôle que porte **France Carbon Agri Association (FCAA)**. Initiée par des représentants des agriculteurs, FCAA présente ainsi l'avantage de fédérer largement les agriculteurs auprès de porteurs de projet facilitant la mise en œuvre en apportant une ingénierie technique et en générant des économies d'échelle.

A titre d'exemple, l'association a permis d'accompagner la labellisation d'un projet collectif de 300 agriculteurs localisés sur tout le territoire métropolitain qui devrait permettre de compenser plus de 135 000 tCO₂ sur 5 ans. Lancé en février 2020 et se référant à la méthode Carbon Agri, il vise une augmentation prévisionnelle du stockage de carbone par hectare (ha) de 9% et une baisse de 7% des émissions de GES en moyenne sur les exploitations impliquées. Pour ce faire, les éleveurs prévoient de mettre en œuvre en moyenne 4 à 5 nouvelles pratiques dans leur exploitation, parmi celles identifiées dans la méthode Carbon

Agri. Un second projet collectif Carbon Agri regroupant près de 1000 agriculteurs est actuellement en cours de finalisation.

D'autres acteurs se sont aussi positionnés comme agrégateurs, par exemple la plateforme Soil Capital lancée en 2020 qui propose aux agriculteurs français et belges de valoriser le carbone stocké dans les sols. L'accompagnement proposé est agronomique (diagnostic d'exploitation et détermination des leviers pour stocker davantage de carbone) et commercial puisque la plateforme facilite la vente des crédits carbone certifiés via un standard international auprès de financeurs partenaires de la plateforme. Un an après son lancement, le programme de rémunération du carbone de Soil Capital a permis de rémunérer 150 agriculteurs (en conventionnel ou en bio) sur 35 000 ha, stockant 15 000 tonnes de CO₂. L'entreprise ambitionne d'accompagner 1000 nouveaux agriculteurs.

→ Le développement de plateforme doit désormais permettre de faire lien entre les entreprises désireuses de compenser et les agrégateurs

L'essor du marché de la compensation carbone volontaire est important. Les entreprises, désireuses de s'inscrire dans la lignée des objectifs de neutralité climatique, s'engagent de plus en plus dans des démarches ambitieuses de réduction, d'évitement et in fine de compensation de leurs émissions de GES résiduelles.

Pour faciliter la mise en relation entre les projets et les financeurs, des plateformes dédiées ont vu le jour. Au-delà de la simple relation commerciale, elles se donnent pour objectif de rapprocher le monde de l'entreprise du secteur agricole autour d'un enjeu commun : développer des pratiques favorables au climat. On peut notamment citer les plateformes Stock CO₂, Rize, Carbon farmers ou TerraTerre.

Une priorité pour aller plus loin : fédérer de nouveaux acteurs pour le développement du carbone agricole

→ Table ronde sur le rôle de l'agriculture, puits de carbone naturel dans la décarbonation de l'économie organisée le 31 janvier 2022

Le ministre Julien Denormandie a organisé le lundi 31 janvier 2022 une table-ronde autour d'instituts techniques, de startups spécialisées dans le secteur du carbone ou d'acteurs de la finance pour échanger sur le rôle majeur que l'agriculture peut jouer pour stocker du carbone et ainsi être au cœur de la décarbonation de notre économie. Cette table ronde a été l'occasion de présenter les leviers, les dispositifs, tels que les crédits carbone, ou encore les solutions proposées mises à disposition par l'agriculture au service de tous les secteurs économiques.

Face à l'enjeu de la transition vers une agriculture bas carbone, il est essentiel de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles, et d'accompagner les agriculteurs, techniquement mais également financièrement. C'est dans cette optique que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé d'organiser cette table-ronde.

Afin de bien préciser les enjeux actuels, et d'appréhender cette problématique complexe dans son ensemble, cette table-ronde a suivi le fil conducteur suivant :

- Le cabinet GreenFlex a présenté les résultats de l'étude qu'il a conduite à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation autour des leviers d'atténuation en agriculture. Cette étude permet de faire un point de situation sur les connaissances, les enjeux et les solutions ; elle est assortie de recommandations¹ pour amplifier la transition vers une agriculture bas carbone.
- Sur ces bases, ont été présentés les leviers, méthodes et outils pour mettre en place des pratiques agricoles favorables au climat. Arvalis, la société Gaiago et la société My Easy Farm ont présenté des leviers d'action concrets. Le ministère de la Transition écologique a présenté le Label Bas-Carbone mis en place par l'Etat pour

fournir un cadre d'action aux acteurs, garant de transparence et de crédibilité.

- L'approche collective étant essentielle pour fédérer les agriculteurs autour de la transition bas carbone, l'association France Carbon Agri présentera le dispositif qu'elle a mis en place.
- Le financement de cette transition bas carbone est évidemment un élément essentiel. Pour illustrer l'engagement de financeurs privés dans ces dispositifs, le Crédit Agricole, La Caisse des Dépôts, Action Logement et LVMH ont présenté les actions qu'ils développent et leurs engagements, et Terraterre a expliqué le fonctionnement de sa plateforme permettant de mettre en relation les projets et les financeurs.
- L'ensemble de ces présentations a donné enfin lieu à une séquence de questions-réponses.

→ [Un enregistrement de cette table ronde est disponible à ce lien.](#)

Les financeurs de projets Label Bas Carbone :

Hanes France, ICADE, Aéroports de Lyon, ORANGE, Banque Neuflyze, Internationaux de Strasbourg, Amaury Sport Organisation, La Poste, Fédération française de tennis, BIC, IAE Paris, WO2, Fraenkische France, Antemet A, Groupe ALSEI, Motion Plus Design, Fabster, QUAERO CAPITAL, EthicDrinks, VIIA, Jura Morvan Décorations, OVH, SCAOuest-E Leclerc, ENGIE SA, L'Occitane, GSF SAS, FTEL, IMMO CONSTRUCTION, C-MOBI, HELLOASSO, Smartcenter, CIV France, Crédit Agricole - Consumer Finance (SOFINCO), Balderton capital, Energie et environnement SA, Weedogift, PRIXTEL, GEFCO, ENGIE Solutions, Finnegan, Caisse des Dépôts, Kering, HAAS, Bordeaux Métropole, Kappa Engineering, Séquoia propriété, Norsys SAS, Canard & Cie, Dalkia, Louis Vuitton, Sagard SAS, Crédit agricole Normandie-Seine.

1. Ces recommandations constituent l'avis propre de Greenflex mais ne constituent pas des positions officielles des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation ou de la Transition écologique.

ÉTUDE GREEN FLEX

A l'occasion de cette réunion, GreenFlex a présenté une étude sur les enjeux d'atténuation des effets du changement climatique par l'agriculture. Le rapport présente d'abord un état des lieux des dispositifs à même d'accélérer les efforts d'atténuation du changement climatique en agriculture et dresse les perspectives de développement de ces dispositifs en prêtant attention à la possible diversification des revenus agricoles. Cette étude, commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avait également pour objectif de disposer d'un premier bilan relatif au développement du Label Bas-Carbone (LBC) un an et demi après son

lancement. Les dispositifs étudiés concernent à la fois la réduction des émissions de GES du secteur agricole et le stockage du carbone vivant (biomasse et matières organiques aériennes et contenues dans les sols).

Cette étude s'appuie sur un groupe d'experts et de scientifiques multidisciplinaire pertinents sur ce sujet, mobilisés via quatre ateliers de travail réalisés avec eux mais également sur plus d'une trentaine d'entretiens réalisés avec des acteurs économiques de l'offre, de la demande et des intermédiaires.

→ Des cycles du carbone durable : vers un cadre européen de certification autour de la séquestration du carbone en agriculture

En complément des travaux menés au niveau national sur la compensation carbone, des travaux sont également engagés au niveau européen, afin d'amplifier et renforcer les initiatives nationales.

Les travaux engagés depuis deux ans par la Commission européenne ont conduit à la communication du 15 décembre 2021 relative aux cycles du carbone durables¹, qui apporte des éléments concrets et utiles pour avancer sur le sujet.

Partant du principe que le carbone peut être éliminé de l'atmosphère et séquestré de manière durable à la fois au moyen de solutions fondées sur la nature et de solutions technologiques, la Commission Européenne souhaite développer et soutenir les pratiques

améliorées de gestion des terres, favorisant le captage du carbone et/ou la réduction des rejets de carbone dans l'atmosphère.

La Commission présentera une proposition législative concernant **l'établissement d'un cadre réglementaire pour la certification des absorptions de carbone d'ici la fin de 2022**. Les parties prenantes seront activement associées à l'élaboration de cette proposition et de l'analyse d'impact qui l'accompagnera. Entre autres actions, la Commission lancera un appel à contributions afin d'améliorer sa compréhension des absorptions de carbone et des aspects essentiels à prendre en considération pour leur comptabilisation et leur certification.

1. La communication est disponible sur le lien suivant : https://ec.europa.eu/clima/system/files/2021-12/com_2021_800_en_0.pdf

LES TEMPS FORTS 2022 AUTOUR DES CYCLES DU CARBONE DURABLE

31 janvier 2022 Conférence organisée par la Commission Européenne	7-8 février 2022 à Strasbourg Conseil informel des ministres de l'agriculture	Examen de la communication et élaboration de conclusions au sein du Conseil Agriculture et Pêche
<p>Les autorités publiques, les représentants de l'industrie et la société civile se sont réunis pour échanger sur le rôle et le potentiel des absorptions de carbone dans l'UE, alimentant la discussion sur le futur cadre réglementaire pour leur certification.</p> <p>Parmi les orateurs figurent le vice-président exécutif de la Commission européenne responsable du Green Deal européen Frans Timmermans, le commissaire à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, la ministre française de la Transition écologique, Barbara Pompili et le ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie.</p> <p>Des sujets plus techniques seront abordés lors de quatre tables rondes avec la participation d'experts et d'acteurs concernés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discussion d'experts autour de la communication « Cycles du carbone durables » 2. Déployer des solutions de stockage du carbone dans les écosystèmes naturels et via des procédés industriels 3. Les absorptions de carbone : de fortes attentes sociétales 4. Cadre de certification européen des absorptions de carbone <p>Enregistrement de cet événement sur : https://sustainable-carbon-cycles-conference.b2match.io/</p>	<p>La France, dans le cadre de la PFUE a souhaité faire de l'agriculture bas-carbone le thème du Conseil informel des ministres de l'agriculture. Celui-ci se déroulera les 7 et 8 février 2022 à Strasbourg et comportera deux séquences dédiées à cette question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation d'experts du stockage du carbone en agriculture autour de la mise en œuvre du Label Bas Carbone, et la visite d'une exploitation agricole s'étant engagée dans une transition bas-carbone ; - un débat sur la thématique des pratiques agricoles favorables au climat et des moyens de les encourager, sera l'occasion de partager les retours d'expérience entre les différents États membres. 	<p>Dans le cadre du Conseil Agriculture et Pêche, qui réunit chaque mois les ministres européens de l'agriculture, la Présidence, française pour le premier semestre 2022, impulse des échanges pouvant se traduire par des conclusions. L'agriculture bas-carbone fait partie des priorités de la Présidence française dans les enceintes agricoles. Après une présentation lors du Conseil du 17 janvier de la communication de la Commission sur les cycles du carbone durable, un débat entre les Ministres est prévu en mars, pour viser des conclusions impulsant une direction stratégique pour la proposition par la Commission de cadre réglementaire pour la certification des réductions de carbone.</p>

Dans une démarche d'exemplarité, le ministère de l'Agriculture et l'Alimentation devient le premier ministère neutre en carbone grâce à la compensation permise par l'agriculture française

→ Le ministère poursuit et intensifie sa stratégie de réduction des émissions

Le bilan des émissions de gaz à effets de serre est une obligation instaurée par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, pour certaines personnes morales de droit public et privé, ainsi que certaines collectivités. L'objectif de ce bilan est d'identifier les postes significatifs d'émissions de GES et d'envisager ainsi un plan d'actions pour les réduire.

Le cabinet ALTEREA a été mandaté pour mettre à jour le bilan carbone de l'administration centrale du Ministère de l'agriculture et l'alimentation concernant l'année 2020.

Les résultats pour 2020 s'établissent à 6624tCO₂ contre 10000tCO₂ en 2013 répartis de la façon suivante pour l'administration centrale :

- Déplacements (34%)
- Immobilisation (24%)
- Energie (22%)
- Achats (16%)
- Climatisation (2%)
- Déchets (2%)
- Fret (< 1%)

Le ministère s'engage à poursuivre sa trajectoire de réduction en renforçant son action sur la base des axes de progrès identifiés (document disponible en annexe). Ce bilan sera élargi aux directions régionales au cours du 1^{er} semestre 2022 et les opérateurs et les établissements publics d'enseignements agricoles sont également invités à s'engager dans cette démarche en lien avec leurs tutelles.

De même, les mesures mises en place auront vocation à être enrichies par le recensement de bonnes pratiques existantes dans le secteur public ou privé et par le recueil, sur un mode participatif et selon des modalités à définir des contributions portées par les agents du ministère (boîte à idées) et la conduite de leur expertise, en vue, le cas échéant, de leur intégration dans le plan d'action du ministère.

Le suivi des mesures engagées sera confié à un comité ministériel d'orientation des services publics écoresponsables présidé par le secrétariat général du ministère.

→ Le ministère engage une démarche inédite de compensation de ses émissions résiduelles grâce au financement d'actions de réduction des gaz à effet de serre dans le domaine de l'agriculture

Le ministre Julien Denormandie engage le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vers la neutralité carbone : ce dernier sera, dès 2022, neutre en carbone, et ceci grâce aux crédits carbone agricole.

Avant la fin du mois de mars 2022, **un marché visant à financer des actions de réduction des gaz à effet de serre dans le domaine de l'agriculture et d'un montant estimé à 400 000€ sera lancé.**

L'ambition est de compenser l'empreinte carbone liée aux activités du ministère sur l'année 2020 et tendre ainsi vers sa neutralité carbone.

Le ministère veut faire de cette ambition un **levier pour aider à la sobriété en carbone de l'agriculture et de la forêt**, qui est un objectif fort de la Stratégie nationale bas carbone et du plan d'action climat ministériel. Pour ce faire, il a été décidé que les actions financées pour compenser ses émissions devront contribuer à la diminution d'émission dans les domaines de l'agriculture et de la forêt.

→ De nombreuses initiatives de transition bas-carbone déjà existantes et notamment dans les établissements d'enseignement et de recherche du ministère

L'enseignement agricole est le deuxième réseau d'enseignement en France et forme chaque année plus de 200 000 élèves au travers de 806 établissements sur tout le territoire. Chacun de ces établissements placent au sein de sa feuille de route la réduction des émissions des gaz à effet de serre en priorité. Par exemple, sur les 18 000 hectares de l'enseignement agricole on compte 240 km de haies en 2021 contre 170 km en 2012. Les opérations de plantation se poursuivent pour atteindre 40 km supplémentaires d'ici 2024.

De plus, les programmes pédagogiques ont adopté depuis 2020 un plan stratégique à l'horizon 2025 « Enseigner à Produire Autrement » formant aux enjeux de transitions des filières agricoles et agro-alimentaires.

Enfin, le ministère engage la **généralisation des Diagnostics Carbone** sur l'ensemble des 250 exploitations des lycées agricoles. Dès cette année, des diagnostics « Fermes laitières Bas Carbone » seront réalisés sur une trentaine d'élevages laitiers de l'enseignement agricole une trentaine en partenariat avec le CNIEL.

PAR EXEMPLE

- Un réseau d'une quarantaine d'établissements produit des outils, méthodes et résultats pour l'ensemble de l'enseignement agricole (voir récapitulatif des actions dans le document joint). Un groupe d'enseignants testeurs des différentes méthodes de diagnostic est constitué dans ce cadre. Ces établissements sont **parties-prenantes de projets nationaux de recherche et d'innovation emblématiques** sur la thématique : Carbon Dairy, Beef Carbon, LIFE AgriAdapt, EnR2, RMT MAELE, RMT Sols et Territoires...

- La mise en place par les établissements d'Alsace d'une méthode scientifique pour estimer la séquestration de carbone des haies plantées dans les fermes des lycées agricoles et d'une procédure d'achat de ces « crédits » par l'ENGEES pour compenser ses propres émissions.

- Un projet phare, porté depuis 13 ans par l'EPLFPA Rochefort-Montagne (AURA), en partenariat avec INRAE et VetagroSup, qui a permis l'élaboration d'un outil d'aide à la décision (OAD) pour piloter les choix stratégiques des chefs d'exploitation en fonction du bilan Carbone. Cette méthode a été testée et validée sur 10 élevages du territoire, en plus de celui du lycée, qui pilotent désormais tous leurs choix stratégiques à partir du potentiel de séquestration carbone de leurs pratiques

De nouveaux partenaires, dotés d'une stratégie de décarbonation ambitieux souhaitent s'engager en faveur de l'agriculture française et s'appuyer sur les crédits carbone pour compenser leurs émissions résiduelles

Hélène Valade,
directrice Développement Environnement
du groupe LVMH.

« Les agriculteurs détiennent une partie de la solution de l'enjeu climatique car les champs, les prairies et les forêts sont aussi des puits de carbone. Il s'agit de faire évoluer les pratiques culturales et paysagères, en proposant, par exemple, plus de pâturage pour le bétail, une réduction de la consommation de carburant, implantation de haies tout en soutenant une certification, comme celle du label Bas Carbone et un accompagnement des agriculteurs.

Le Groupe LVMH dont l'ambition est de réduire ses émissions du Scope 3 de 55% d'ici 2030, validé par le tiers international SBTi, soutient et accompagne les politiques bas carbone des professionnels de l'agriculture qui sont des acteurs essentiels de sa chaîne d'approvisionnement. Les Maisons de LVMH sont actuellement en train d'étudier (identification des volumes d'émissions, localisation géographique des fermes) plusieurs projets de crédit carbone avec différents acteurs du territoire français. »

Eric Lombarde,
directeur Général, groupe Caisse des Dépôts

« La compensation carbone pour la Caisse des Dépôts est une pratique ancienne qui a débuté en 2006.

Aujourd'hui la Caisse des Dépôts atteint la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en compensant l'intégralité de ses émissions directes. Cette démarche ambitieuse de la Caisse des Dépôts a été grandement facilitée par la création du Label bas-carbone qui a permis d'objectiver et de fiabiliser les projets de réduction ou de séquestration réalisés sur le territoire national.

La Caisse des Dépôts publiera en février un accord cadre pour la fourniture de réductions d'émissions dans le cadre des opérations de compensation annuelles. Cela s'opèrera par le financement de projets de séquestration éligibles au Label bas-carbone et l'ensemble portera sur un total de 20 000 tonnes équivalent CO² pour la période 2021 - 2023. »

Jean Christophe Roubin,
directeur de l'Agriculture, Crédit Agricole

« Le groupe Crédit Agricole consacre un pilier de son projet sociétal aux transitions agricoles et agroalimentaires. Nous sommes convaincus du rôle spécifique de l'agriculture et de la forêt en matière de séquestration de carbone.

Nous devons commencer à investir et encourager les agriculteurs dans le sens de ces transitions même si les dispositifs et la méthodologie en matière de carbone agricole sont encore perfectibles.

Le carbone séquestré par la ferme France permet de lutter contre le changement climatique et présente également des co-bénéfices en termes de biodiversité, de durabilité de l'alimentation, ainsi qu'à l'entretien d'espaces ruraux qui font la diversité et l'attractivité du pays.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons soutenir la ferme France en acquérant dans une première étape 25 000 tonnes de carbone issus de la ferme France. »

Service de presse
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

